



**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'assainissement non collectif**

Exercice 2020

**Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.**

**Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr**

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	5
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	5

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

> Compétences liée au service

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

- Territoire desservi : Beaune-d'Allier, Bizeneuille, Blomard, Bézenet, Chamblet, Chappes, Chavenon, Chirat-l'Église, Colombier, Cosne-d'Allier, Deneuille-les-Mines, Doyet, Durdat-Larequille, Estivareilles, Haut-Bocage, Hyds, La Celle, La Petite-Marche, Louroux-de-Beaune, Louroux-de-Bouble, Malicorne, Marcillat-en-Combraille, Mazirat, Montmarault, Montvicq, Murat, Nassigny, Reugny, Saint-Angel, Saint-Bonnet-de-Four, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Saint-Marcel-en-Marcillat, Saint-Marcel-en-Murat, Saint-Priest-en-Murat, Sainte-Thérence, Sauvagny, Sazeret, Tortezaïs, Vaux, Venas, Verneix, Vernusse, Villebret, Villefranche-d'Allier

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non
- > Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 02/12/2015 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie simple

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 10 244 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 24 863.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 41,2 % au 31/12/2020. (40,76 % au 31/12/2019).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2019	Exercice 2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 80 (80 en 2019).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	175,00	175,00
Tarif du contrôle des installations existantes en €	80,00	96,00
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	90,00	90,00

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/04/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant les tarifs des contrôles ANC pour les installations neuves et les diagnostics immobiliers
- Délibération du 03/03/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant le montant de la redevance pour le contrôle périodique des installations existantes tous les 8 ans

2.2. Recettes

	Exercice 2019	Exercice 2020
Facturation du service obligatoire	83 206,65 €	83 529,84 €
Subventions Agence de l'Eau	3 825,00 €	0,00 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

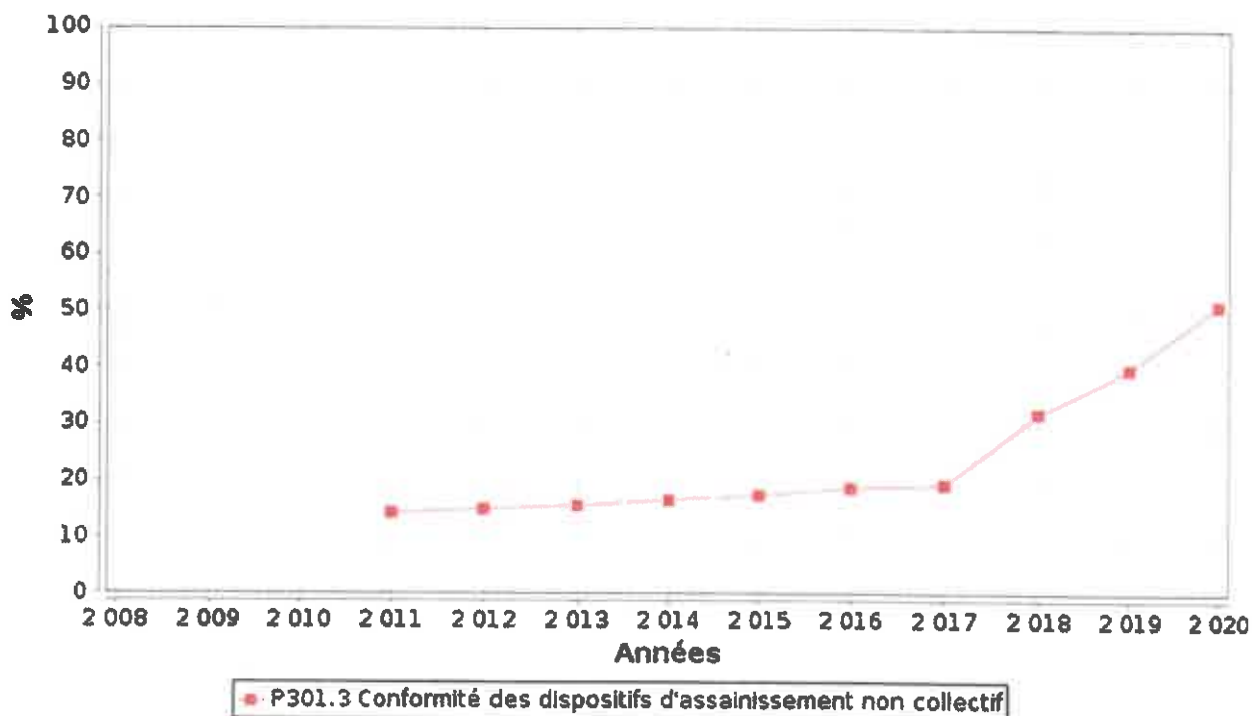
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 309	1 673
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	6 407	6 433
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 229	1 609
Taux de conformité en %	39,6	51



Service de l'assainissement non collectif

Exercice 2020

Tableau comparatif des indicateurs

et positionnement par rapport aux autres services au 25/08/21

Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE

Type de collectivité : Syndicat Mixte

Nom du service : assainissement non collectif

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Régie par Régie simple

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : _____

Existence d'une CCSP : Oui Non

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	Exercice 2020-1			Exercice 2020		
		Valeur du service	Moyenne dans la classe /10 000 - 20 000j habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe /10 000 - 20 000j habitants	Moyenne nationale
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	10 173	1 896 145 (142)	6 750 230 (1241 - 45%)	10 244	227 337 (16)	1 045 316 (226 - 9%)
D302.0	Mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	80	101 (139)	100,8 (1223 - 44%)	80	99,5 (16)	99,1 (224 - 8%)
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	39,6	***	51	***	***

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifiée entre les

deux années.

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2020). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2020, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales ne sont pas définitives : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif